

pro infirmis

Rapport financier 2018



Faits et chiffres

	2018	2017
Bilan (en millions de CHF)		
Actifs circulants	83,1	88,5
Actifs immobilisés	35,1	35,6
Total des actifs	118,2	124,1
Capital étranger	19,1	14,8
Capital des fonds affectés	38,1	39,4
Capital de l'organisation	61,0	69,9
Total des passifs	118,2	124,1
Compte d'exploitation (en millions de CHF)		
Produits de la récolte de fonds	18,3	20,2
Subventions AI	55,3	55,3
Produits des prestations	9,6	9,8
Subventions Confédération, cantons et communes	15,4	14,9
Autres produits d'exploitation	3,7	3,4
Total des produits d'exploitation	102,3	103,6
Charges de personnel	-70,0	-69,5
Charges pour clients et organisations du handicap	-28,8	-27,8
Autres charges d'exploitation	-10,4	-9,3
Amortissements	-1,3	-1,3
Total des charges d'exploitation	-110,5	-107,9
Résultat d'exploitation	-8,2	-4,3
Résultat non opérationnel	-0,6	4,3
Résultat annuel avant attribution/prélèvement sur capital de l'organisation	-8,8	-
Personnel		
Total collaboratrices et collaborateurs	1'750	1'745
Collaboratrices et collaborateurs rémunérés au mois	683	689
Équivalent en postes à plein temps	488	486
Collaboratrices et collaborateurs rémunérés à l'heure	1'067	1'056
Équivalent en postes à plein temps	129	126
Personnes actives à titre honorifique (au 31.12.2018)	123	124
Directions cantonales	15	15
Services de consultation	55	55
Récolte de fonds (en millions de CHF)		
Produits des dons	18,3	20,2
Charges de la récolte de fonds	5,1	5,2
Rémunérations et indemnités (en kCHF)*		
Masse salariale des 6 membres de la Direction	1'086	1'112
Rapport entre le salaire le plus bas et le plus élevé	1:3,5	1:3,5
Indemnités aux membres du Bureau	55	63
Dont indemnités au président	8	11

* Les indemnités sont fixées conformément aux directives de la ZEWO.

Table des matières

Comptes annuels consolidés

1.	Bilan consolidé	6
2.	Compte d'exploitation consolidé	7
3.	Tableau de financement consolidé	8
4.	Tableau de variation du capital	10
5.	Bases de la présentation des comptes	13
5.1	Généralités	13
5.2	Consolidation et périmètre de consolidation / continuité	13
5.3	Organisations / personnes / institutions liées	13
6.	Principes d'évaluation et commentaires	14
6.1	Bilan consolidé	14
6.2	Compte d'exploitation consolidé	20
6.3	Tableau de financement consolidé	23
7.	Autres indications	24
7.1	Charges selon Swiss GAAP RPC 21, chiffre 22	24
7.2	Indemnités destinées aux membres du Bureau et de la Direction	24
7.3	Prestations gratuites	24
7.4	Transactions de donation et d'échange	24
7.5	Opérations hors bilan	25
7.6	Indications sur les engagements de prévoyance au sens de la RPC 16	25
7.7	Evénements après le jour du bilan	25
7.8	Indications sur la réalisation d'une gestion des risques	25
7.9	Dettes non portées au bilan	25
8.	Rapport de l'organe de révision	26

Comptes individuels de l'association Pro Infirmis

9.	Bilan de l'association	30
10.	Compte d'exploitation de l'association	31
11.	Bases de la présentation des comptes	31
12.	Commentaires sur les postes du bilan et du compte d'exploitation	32
13.	Autres indications	33
14.	Rapport de l'organe de révision	34



Photos :

Susanna L. et Alina M., handicapées de la marche, travaillent à la réception de Pro Infirmis Berne. Elles apprécient beaucoup les contacts avec les gens (page de couverture, page 29 et dernière page).

Sladjan P. a une paralysie cérébrale. Il habite dans son propre logement (pages 4, 9, 12).

Avec Sandra Köchli de Pro Infirmis Zurich.

Photographe : Dominique Meienberg

Introduction au rapport financier

Nos prestations sont financées en grande partie par la Confédération, les cantons et les communes. Ce financement intervient sur la base de contrats de prestations avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et de contrats de prestations cantonaux. Le compte d'exploitation 2018 montre que 69 % des fonds proviennent des pouvoirs publics, 18 % de dons et 9 % de produits des prestations.

Les charges de personnel représentent la majeure partie des charges d'exploitation (68 %). Notre personnel spécialisé travaille majoritairement pour la consultation sociale, qui est la prestation centrale de Pro Infirmis. Les charges directes pour clientes et clients s'élèvent à près de 28 %.

Étant donné que l'OFAS a gelé ses subventions depuis 2009, il devient de plus en plus difficile pour nous de remplir notre mission pour les personnes en situation de handicap. Nous avons pu négocier de nouveaux contrats de prestations avec quelques cantons. Dans d'autres, nous ressentons fortement la tendance aux économies. Par ailleurs, les produits des dons stagnent. Ces dernières années, il a fallu développer considérablement les prestations pour répondre à la demande croissante. Pro Infirmis est de moins en moins en mesure de couvrir les dépenses par les recettes courantes. Les résultats d'exploitation de -4,3 millions en 2017 et de -8,2 millions en 2018 en sont la preuve.

Grâce à une bonne situation de fortune, Pro Infirmis peut encore compenser les pertes. Dans le but de rééquilibrer notre résultat, nous avons établi une planification financière axée sur le long terme, et nous adaptons notre stratégie des prestations. Comme par le passé, nous dépendons fortement de nos donatrices et donateurs. Mais nous allons aussi prendre des mesures du côté des dépenses. C'est un processus qui s'étendra sur plusieurs années et par lequel nous souhaitons devenir encore plus efficaces en tant qu'organisation. Ce faisant, notre but est de réduire le moins possible nos prestations pour les personnes en situation de handicap et de rester un employeur fiable pour nos collaboratrices et collaborateurs.



Renato Denoth, chef du département Finances et Informatique

1. Bilan consolidé

		31.12.2018		31.12.2017	
Actifs					
Liquidités	1	13'672	11,6 %	18'602	15,0 %
Titres	2	63'090	53,4 %	64'884	52,3 %
Créances résultant de prestations	3	3'136	2,7 %	2'632	2,1 %
Autres créances à court terme	4	527	0,3 %	730	0,6 %
Stocks	5	193	0,2 %	252	0,2 %
Actifs de régularisation	6	2'544	2,1 %	1'368	1,1 %
Actifs circulants		83'162	70,3 %	88'468	71,3 %
Immobilisations financières	7	493	0,4 %	495	0,4 %
Immobilisations corporelles meubles	8	4'772	4,1 %	4'913	4,0 %
Immobilisations corporelles immeubles	9	29'813	25,2 %	30'210	24,3 %
Actifs immobilisés		35'078	29,7 %	35'618	28,7 %
Total actifs kCHF		118'240	100,0 %	124'086	100,0 %
Passifs					
Dettes à court terme résultant de prestations	10	3'446	2,9 %	3'535	2,8 %
Autres dettes à court terme	11	5'489	4,7 %	2'173	1,8 %
Provisions à court terme	12	748	0,6 %	-	-
Passifs de régularisation	13	2'113	1,8 %	1'618	1,3 %
Capitaux étrangers à court terme		11'796	10,0 %	7'326	5,9 %
Dettes financières à long terme	14	5'690	4,8 %	5'690	4,5 %
Provisions à long terme	15	1'592	1,4 %	1'814	1,5 %
Capitaux étrangers à long terme		7'282	6,2 %	7'504	6,0 %
Capital des fonds	16	38'122	32,2 %	39'414	31,8 %
Capital lié		10'683	9,0 %	11'318	9,1 %
Capital libre		50'357	42,6 %	58'524	47,2 %
Capital de l'organisation	17	61'040	51,6 %	69'842	56,3 %
Total passifs kCHF		118'240	100,0 %	124'086	100,0 %

2. Compte d'exploitation consolidé

		2018		2017	
Produits d'exploitation					
Produits de la récolte de fonds	18	18'275	17,9 %	20'231	19,6 %
Subventions AI	19	55'266	54,0 %	55'271	53,3 %
Produits des prestations	20	9'672	9,4 %	9'775	9,4 %
Subventions Confédération, cantons et communes	21	15'448	15,1 %	14'941	14,4 %
Autres produits d'exploitation	22	3'676	3,6 %	3'410	3,3 %
Total produits d'exploitation		102'337	100,0 %	103'628	100,0 %
Charges d'exploitation					
Charges de personnel	23	-69'994	-68,4 %	-69'520	-67,0 %
Charges pour clients et organisations handicap	24	-28'830	-28,2 %	-27'776	-26,8 %
Autres charges d'exploitation	25	-10'436	-10,2 %	-9'277	-9,0 %
Amortissements immobilisations corporelles d'exploitation	26	-1'258	-1,2 %	-1'336	-1,3 %
Total charges d'exploitation		-110'518	-108,0 %	-107'909	-104,1 %
Résultat d'exploitation kCHF		-8'181	-8,0 %	-4'281	-4,1 %
Résultat financier	27	-2'683	-2,6 %	3'517	3,3 %
Résultat des immeubles hors exploitation	28	740	0,7 %	831	0,8 %
Autre résultat sans rapport avec les prestations	29	30	-	171	0,2 %
Résultat avant variation du capital des fonds kCHF		-10'094	-9,9 %	238	0,2 %
Variation du capital des fonds	30	1'292	1,3 %	-212	-0,2 %
Résultat annuel avant attribution/prélèvement sur capital de l'organisation kCHF	31	-8'802	-8,6 %	26	-

3. Tableau de financement consolidé

	2018	2017
Résultat annuel avant attribution/prélèvement sur capital de l'organisation	-8'802	26
Variation du capital des fonds	-1'292	1'185
Amortissements	1'471	1'468
Diminution/augmentation titres	1'794	-6'549
Variation des provisions	526	69
Résultat de vente d'immobilisations	-20	-160
Variation créances résultant de prestations	-504	197
Variation autres créances à court terme	203	-482
Variation stocks	59	-54
Variation actifs de régularisation	-1'176	599
Variation dettes résultant de prestations	-89	66
Variation autres dettes à court terme	3'316	-387
Variation passifs de régularisation	495	227
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	-4'019	-3'795
Investissements immobilisations financières	2	-
Investissements immobilisations corporelles	-1'098	-5'113
Désinvestissements immobilisations corporelles	185	4'021
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	-911	-1'092
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	-	-
Variation des liquidités	-4'930	-4'887
Existant initial 1.1	18'602	23'489
Existant final 31.12	13'672	18'602
État de la variation des liquidités kCHF	-4'930	-4'887



4. Tableau de variation du capital

kCHF	Existant initial	Attribution résultat financier	Dotation	Transferts de fonds internes	Utilisation	Entrée consolidation	Total variation	Existant final
Moyens provenant de fonds								
2017								
Fonds des parrainages	3'196	-	490	-	-1'036	-	-546	2'650
Fonds pour personnes handicapées mentales et leur famille	8'444	-	-	-	-213	-	-213	8'231
Fonds pour enfants handicapés du canton de Vaud	2'916	29	-	-	-43	-	-14	2'902
Fonds de fluctuation envers l'OFAS (PAH)	1'186	-	1'008	-	-	-	1'008	2'194
Fonds Loisirs pour personnes handicapées du canton de Vaud	1'297	13	-	-	-28	-	-15	1'282
Autres fonds spéciaux	17'048	398	3'619	-	-4'025	173	165	17'213
Total fonds spéciaux	30'891	440	4'627	-	-4'309	173	931	31'822
Fonds pour la formation professionnelle des personnes handicapées	2'064	62	-	-	-62	-	-	2'064
Fonds für ältere Behinderte Kanton Zürich	1'169	-	-	-	-	-	-	1'169
Autres fonds soumis à l'usufruit	909	-	-	-	-	800	800	1'709
Total fonds soumis à l'usufruit	4'142	62	-	-	-62	800	800	4'942
Capital des fonds affectés	38'229	502	5'117	-	-5'407	973	1'185	39'414
2018								
Fonds des parrainages	2'650	-	486	-	-1'010	-	-524	2'126
Fonds pour personnes handicapées mentales et leur famille	8'231	-	-	-	-2'338	-	-2'338	5'893
Fonds pour enfants handicapés du canton de Vaud	2'902	29	24	-	-48	-	5	2'907
Fonds de fluctuation envers l'OFAS (PAH)	2'194	-	29	-	-	-	29	2'223
Fonds Loisirs pour personnes handicapées du canton de Vaud	1'282	13	1	-	-32	-	-18	1'264
Autres fonds spéciaux	17'213	55	5'735	-	-4'236	-	1'554	18'767
Total fonds spéciaux	31'822	97	5'789	-	-6'654	-	-768	31'054
Fonds pour la formation professionnelle des personnes handicapées	2'064	62	-	-	-62	-	-	2'064
Fonds für ältere Behinderte Kanton Zürich	1'169	-	-	-	-	-	-	1'169
Autres fonds soumis à l'usufruit	1'709	-	-	-	-	-	-	1'709
Total fonds soumis à l'usufruit	4'942	62	-	-	-62	-	-	4'942
Capital des fonds affectés	39'414	159	6'275	-	-7'726	-	-1'292	38'122

Les fonds affectés dont le montant s'élève à plus d'un million de francs sont indiqués individuellement. Tous les fonds ayant une valeur inférieure à 1 million de francs figurent sous « autres fonds spéciaux » ou sous « autres fonds soumis à l'usufruit ». Une autre énumération suivant des critères éloquents, tels que l'affectation du fonds, n'est pas possible.

Le « fonds de fluctuation envers l'OFAS (PAH) » correspond aux moyens non utilisés du fonds fédéral « Prestations d'aide aux personnes en situation de handicap PAH » que Pro Infirmis gère sous mandat pour l'aide directe aux clientes et clients concernés.

Les dotations aux fonds sont plus élevées que les produits affectés de la récolte de fonds, car elles comprennent également des fonds affectés non encore utilisés des pouvoirs publics (subventions OFAS et des cantons) et des remboursements.

kCHF	Existant initial	Attribution résultat financier	Dotation	Transferts de fonds internes	Utilisation	Total variation	Existant final
Moyens provenant du financement propre							
2017							
Fonds d'innovation	9'162	-	1	-	-778	-777	8'385
Autre capital lié	2'971	-	154	-	-192	-38	2'933
Total capital lié	12'133	-	155	-	-970	-815	11'318
Capital libre	57'683	-	841	-	-	841	58'524
Capital de l'organisation	69'816	-	996	-	-970	26	69'842
2018							
Fonds d'innovation	8'385	-	176	-	-778	-602	7'783
Autre capital lié	2'933	-	69	-	-102	-33	2'900
Total capital lié	11'318	-	245	-	-880	-635	10'683
Capital libre	58'524	-	-	-	-8'167	-8'167	50'357
Capital de l'organisation	69'842	-	245	-	-9'047	-8'802	61'040



5. Bases de la présentation des comptes

5.1 Généralités

Les comptes annuels consolidés de l'ensemble de l'organisation Pro Infirmis, présentés ici, ont été établis conformément aux Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'organisation et sont conformes aux dispositions légales suisses, aux statuts de Pro Infirmis et aux standards de la fondation ZEWO (service suisse de certification pour les organisations d'utilité publique qui récoltent des dons). Les principes généraux d'évaluation selon le cadre conceptuel des Swiss GAAP RPC ont été appliqués.

5.2 Consolidation et périmètre de consolidation / continuité

Les **comptes individuels de l'association Pro Infirmis** reflètent la consolidation des 15 directions cantonales, du Siège principal de Pro Infirmis, de la subvention fédérale PAH (Prestations d'Aide aux personnes en situation de Handicap), ainsi que de trois fonds qui, pour des raisons administratives, font l'objet de comptabilités séparées.

Les **comptes consolidés** intègrent les fondations « Charlotte und Hans Haller Stiftung », « Ulrich und Anna Soller-Stiftung » et « Marchesa Esther Medici del Vascello Stiftung », car leurs conseils de fondation respectifs sont occupés en majorité par des collaboratrices et collaborateurs ou des représentants d'organes de Pro Infirmis.

La consolidation est effectuée sur la base des différentes clôtures, après vérification de celles-ci. Les clôtures reposent sur des principes d'établissement du bilan et d'évaluation uniformes, valables pour chacune d'elles. Les comptes sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale.

A la suite d'une succession, Pro Infirmis est devenue en 2016 propriétaire de la société anonyme non opérationnelle « Sadic AG » avec siège à Silvaplana. Il n'a pas été procédé à une consolidation, car elle ne s'avérerait d'aucune utilité pour l'évaluation du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

5.3 Organisations / personnes / institutions liées

D'un point de vue historique, Pro Infirmis entretient une relation étroite avec la fondation Profil qui avait à l'origine été fondée par Pro Infirmis. Pro Infirmis est représentée au Conseil de fondation de Profil par trois membres sur huit. Elle a conclu un contrat de prestations avec Profil. Durant l'exercice, aucune transaction importante n'a eu lieu avec les autres organisations liées.

6. Principes d'évaluation et commentaires

De manière générale, on applique aux comptes annuels le principe du coût d'acquisition ou de production. Ce principe repose sur la règle de l'évaluation séparée des actifs et des passifs. Les principes les plus importants en matière d'établissement du bilan sont présentés ci-dessous. Lorsque l'évaluation s'écarte des principes, cette exception donne lieu à un commentaire.

La comptabilité est tenue en francs suisses. Les actifs et les passifs en monnaies étrangères sont convertis aux cours de clôture des devises à la date du bilan.

6.1 Bilan consolidé

Actifs circulants

Les actifs circulants renferment uniquement des postes à court terme qui viennent à échéance dans un délai de 12 mois au plus à compter de la date du bilan.

1 Liquidités

Les soldes en caisse, sur les comptes postaux ou bancaires sont évalués à leur valeur nominale. Les liquidités renferment les postes suivants :

	31.12.2018	31.12.2017
Caisses	105	94
Comptes postaux	2'043	2'537
Comptes bancaires	11'524	15'971
Total kCHF	13'672	18'602

2 Titres

Les titres renferment des placements de capitaux réalisables à court terme, sous forme d'actions et d'obligations. L'évaluation est effectuée à la valeur vénale selon le relevé de dépôt. En 2018, la performance nette a été de - 3,9 % (année précédente + 6,3 %).

	31.12.2018	31.12.2017
Titres réalisables à court terme kCHF	63'090	64'884

3 Créances résultant de prestations

Les créances résultant de prestations renferment les postes suivants :

	31.12.2018	31.12.2017
Envers des tiers	2'629	2'141
Envers des clients	253	242
Provenant d'avances pour véhicules	509	566
Du croire	-255	-317
Total kCHF	3'136	2'632

Un du croire de 10 % est constitué pour les créances en souffrance depuis 15 à 59 jours. Pour celles en souffrance depuis plus longtemps, le du croire est de 100 %.

4 Autres créances à court terme

Les autres créances à court terme renferment les garanties de loyer versées par Pro Infirmis ainsi que les créances d'impôt anticipé.

	31.12.2018	31.12.2017
Garanties de loyer	245	232
Créances impôt anticipé	282	498
Total kCHF	527	730

En 2017, une créance d'impôt anticipé de 329 kCHF était encore ouverte en rapport avec une succession. Le remboursement a eu lieu en 2018.

5 Stocks

Les stocks renferment les postes suivants :

	31.12.2018	31.12.2017
Véhicules transformés pour personnes handicapées	120	124
Eurokey	23	48
Stock marchandises restaurant Locarno	19	33
Total marchandises	162	205
Matériel de bureau	14	15
Stock de mazout	17	32
Total fournitures d'exploitation	31	47
Total kCHF	193	252

6 Actifs de régularisation

Ce poste contient les dépenses pour l'exercice suivant, payées à l'avance, les régularisations relatives aux assurances sociales, ainsi que les produits exigibles sur la base des prestations fournies en 2018.

	31.12.2018	31.12.2017
Subventions Confédération, cantons et communes	831	894
Autres dépenses payées à l'avance	160	149
Assurances sociales	63	43
Loyers payés à l'avance	-	-
Autres produits à recevoir	1'490	282
Total kCHF	2'544	1'368

L'augmentation dans les autres produits à recevoir provient surtout d'un montant de 661 kCHF correspondant à des immeubles provenant d'une succession en cours de liquidation et d'une créance d'impôts de 369 kCHF concernant une succession..

Actifs immobilisés**7 Immobilisations financières**

Dans le cadre de ses activités, Pro Infirmis accorde des prêts de durée limitée à des clients ou à des organisations tierces, prêts destinés au financement de projets compatibles avec les buts qu'elle poursuit. Les prêts destinés au financement d'immeubles sont garantis par des droits de gage immobilier. Les autres créances ne sont pas assorties de garanties.

	31.12.2018	31.12.2017
Participations	75	75
Créances à long terme envers clients	6	6
Créances à long terme envers institutions	412	414
Total kCHF	493	495

8 Immobilisations corporelles meubles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur valeur d'acquisition, diminuée des amortissements nécessaires du point de vue de l'exploitation. Les amortissements s'effectuent de manière linéaire, sur la base de la durée d'utilisation estimée des objets. La durée de vie ou d'amortissement estimée est la suivante :

Mobilier / installations	10 ans
Machines de bureau, équipement informatique, installations de communication (WAN/téléphonie)	5 ans
Véhicules	8 ans
Équipement et installations fixes	10 ans

Les immobilisations corporelles meubles se composent des éléments suivants :

kCHF	Mobilier et installations	Machines de bureau, informatique et communication	Véhicules	Équipement et installations	Total
Valeur comptable nette 1.1.2017	1'723	1'446	377	1'462	5'008
Valeurs d'acquisition					
État 1.1	5'192	6'988	622	5'038	17'840
Entrées	433	588	-	113	1'134
Sorties	-53	-	-20	-	-73
État 31.12	5'572	7'576	602	5'151	18'901
Amortissements cumulés					
État 1.1	3'469	5'542	245	3'576	12'832
Amortissements	324	619	68	196	1'207
Sorties	-32	-	-19	-	-51
État 31.12	3'761	6'161	294	3'772	13'988
Valeur comptable nette 31.12.2017	1'811	1'415	308	1'379	4'913
Valeur comptable nette 1.1.2018	1'811	1'415	308	1'379	4'913
Valeurs d'acquisition					
État 1.1	5'572	7'576	602	5'151	18'901
Entrées	217	648	62	119	1'046
Sorties	-886	-3'401	-25	-527	-4'839
État 31.12	4'903	4'823	639	4'743	15'108
Amortissements cumulés					
État 1.1	3'761	6'161	294	3'772	13'988
Amortissements	311	542	70	206	1'129
Sorties	-846	-3'386	-26	-523	-4'781
État 31.12	3'226	3'317	338	3'455	10'336
Valeur comptable nette 31.12.2018	1'677	1'506	301	1'288	4'772

9 Immobilisations corporelles immeubles

Les immeubles d'exploitation sont évalués à la valeur d'achat, diminuée des amortissements nécessaires du point de vue de l'exploitation. Les immeubles utilisés à diverses fins (utilisation propre / location à des tiers) sont classés, soit parmi les immeubles d'exploitation, soit parmi les immeubles de rendement, en fonction de leur utilisation prépondérante.

Les amortissements s'effectuent de manière linéaire, sur la base de la durée d'utilisation estimée des objets. La durée de vie ou d'amortissement estimée est la suivante :

Bâtiments administratifs et immeubles d'habitation 50 ans

Les terrains ne sont pas amortis. Tous les postes sont contrôlés chaque année pour déceler d'éventuels « impairments » (dépréciations d'actifs). Dans le cas des propriétés par étage, on renonce à faire figurer la valeur du terrain séparément.

Une partie des immeubles est grevée d'hypothèques d'un montant de 5'690 kCHF. La valeur comptable de ces immeubles se monte à 11'772 kCHF (année précédente 11'884 kCHF).

kCHF	Bâtiments d'exploitation	Biens-fonds d'exploitation	Bâtiments hors exploitation	Biens-fonds hors exploitation	Terrains non bâtis	Total
Valeur comptable nette 1.1.2017	5'192	2'114	7'650	7'780	7'595	30'331
Valeurs d'acquisition						
État 1.1	6'443	2'114	8'822	7'780	7'595	32'754
Entrées	12	-	3'967	-	-	3'979
Sorties	-	-	-2'140	-1'700	-	-3'840
État 31.12	6'455	2'114	10'649	6'080	7'595	32'893
Amortissements cumulés						
État 1.1	1'251	-	1'172	-	-	2'423
Amortissements	129	-	132	-	-	261
Sorties	-	-	-1	-	-	-1
État 31.12	1'380	-	1'303	-	-	2'683
Valeur comptable nette 31.12.2017	5'075	2'114	9'346	6'080	7'595	30'210
Valeur comptable nette 1.1.2018	5'075	2'114	9'346	6'080	7'595	30'210
Valeurs d'acquisition						
État 1.1	6'455	2'114	10'649	6'080	7'595	32'893
Entrées	52	-	-	-	-	52
Sorties	-	-	-81	-36	-	-117
État 31.12	6'507	2'114	10'568	6'044	7'595	32'828
Amortissements cumulés						
État 1.1	1'380	-	1'303	-	-	2'683
Amortissements	129	-	213	-	-	342
Sorties	-	-	-10	-	-	-10
État 31.12	1'509	-	1'506	-	-	3'015
Valeur comptable nette 31.12.2018	4'998	2'114	9'062	6'044	7'595	29'813

Le poste « Terrains non bâtis » renferme essentiellement des terrains loués en droit de superficie sur le long terme à des tiers. Ces terrains ont été légués à Pro Infirmis dans le cadre d'une succession.

Capitaux étrangers à court terme**10 Dettes à court terme résultant de prestations**

	31.12.2018	31.12.2017
Dettes envers des clients	3'363	3'510
Paievements anticipés de clients	83	25
Total kCHF	3'446	3'535

La position « dettes envers des clients » renferme essentiellement des garanties de paiement dont le montant n'a pas encore été versé.

11 Autres dettes financières à court terme

Ce poste renferme les dettes usuelles relatives à des livraisons ou des prestations de tiers.

	31.12.2018	31.12.2017
Dettes envers des tiers	5'457	2'134
Dettes envers TVA, impôts à la source	32	39
Total kCHF	5'489	2'173

L'augmentation des dettes envers des tiers provient principalement d'un engagement vis-à-vis de la caisse de pensions d'un montant de 1'680 kCHF, qui a été honoré la première semaine de janvier. 1'251 kCHF concernent un paiement rétroactif d'impôt dû dans le cadre d'une succession.

12 Provisions à court terme

Les provisions à court terme se composent des éléments suivants :

kCHF	Ventes et prestations	Divers	Total
Provisions au 31.12.2017	-	-	-
Constitution	50	698	748
Dissolution	-	-	-
Provisions au 31.12.2018	50	698	748

Une provision de 698 kCHF a dû être constituée en raison de cotisations sociales en souffrance d'un défunt et d'autres coûts résultant du règlement de sa succession.

13 Passifs de régularisation

Ce poste renferme les salaires concernant l'année 2018 non encore versés aux collaborateurs rémunérés à l'heure, les factures de fournisseurs à régler pour l'année 2018, les régularisations relatives aux assurances sociales, les subventions des cantons pour 2019 et les produits déjà reçus relatifs à des prestations fournies l'année suivante.

	31.12.2018	31.12.2017
Salaires à payer	616	619
Factures de fournisseurs à régler	1'090	238
Assurances sociales	281	531
Subventions des cantons	102	100
Produits prestations année suivante	24	130
Total kCHF	2'113	1'618

L'augmentation des factures de fournisseurs à régler est principalement due à la saisie d'une dette fiscale de 713 kCHF relative à une succession.

Capitaux étrangers à long terme**14 Dettes financières à long terme**

Ce poste se compose uniquement d'hypothèques pour les immeubles appartenant à l'organisation.

	31.12.2018	31.12.2017
Hypothèques avec durée résiduelle de moins de 5 ans	5'690	5'690
Total kCHF	5'690	5'690

15 Provisions à long terme

Les provisions à long terme se composent des éléments suivants :

kCHF	Ventes et prestations	Vacances et heures suppl.	Total
Provisions au 31.12.2016	-	1'745	1'745
Constitution	-	69	69
Dissolution	-	-	-
Provisions au 31.12.2017	-	1'814	1'814
Constitution	-	-	-
Dissolution	-	-222	-222
Provisions au 31.12.2018	-	1'592	1'592

Étant donné que Pro Infirmis est exemptée d'impôts, les provisions ne renferment pas d'impôts latents.

16 Fonds affectés

	31.12.2018	31.12.2017
Fonds des parrainages	2'126	2'650
Total fonds spéciaux	31'054	31'822
Total fonds soumis à l'usufruit	4'942	4'942
Total fonds affectés kCHF	38'122	39'414

Les fonds dont le montant s'élève à plus d'un million de francs sont énumérés au point 4 « tableau de variation du capital ».

Les actifs de Pro Infirmis qui constituent le capital des fonds affiché au bilan ne sont pas librement disponibles. Les moyens nécessaires au but des fonds sont pris en compte dans la planification des liquidités de Pro infirmis, et sont ainsi garantis. Il a donc été renoncé à afficher séparément les actifs concernés.

17 Capital de l'organisation

	31.12.2018	31.12.2017
Fonds d'innovation	7'783	8'385
Autre capital lié	2'900	2'933
Capital libre	50'357	58'524
Total kCHF	61'040	69'842

Le fonds d'innovation a pour but le financement de projets novateurs, internes ou externes à Pro Infirmis, qui bénéficient aux personnes en situation de handicap.

6.2 Compte d'exploitation consolidé

18 Produits de la récolte de fonds

Les produits de la récolte de fonds se composent des éléments suivants :

	2018	2017
Contributions	181	327
Dons/récolte de fonds non affectés	11'648	13'045
Dons/récolte de fonds affectés	589	158
Dons majeurs non affectés	1'954	1'229
Dons majeurs affectés	2'213	1'502
Apports provenant de successions non affectées	2'881	4'166
Remboursements rétroactifs provenant de successions	-2'246	-240
Apports provenant de successions affectées	1'055	44
Total kCHF	18'275	20'231

En 2016, Pro Infirmis est entrée en jouissance d'un legs de 22,6 mio. CHF. En rapport avec ce legs, des dettes d'un total de 2,25 millions CHF sont apparues durant l'exercice 2018. Ces dettes sont essentiellement constituées de montants dûs aux impôts et aux assurances sociales. Comme elles n'étaient pas déjà visibles en 2016 ou en 2017, aucune délimitation ne figurait au bilan de ces deux années. Leur règlement a entraîné une réduction des produits de la récolte de fonds en 2018, parmi lesquels les produits des successions sont comptabilisés en tant qu'afflux net.

19 Subventions AI

Les subventions AI que Pro Infirmis transmet aux organisations ayant conclu un sous-contrat de prestations (partenaires) sont comptabilisées en chiffres bruts, avec une contre-écriture au poste « charges clients et organisations handicap » (voir chiffre 24).

	2018	2017
Subventions AI contrat principal (art. 74 LAI)	31'853	32'122
Subventions AI (art. 74 LAI) partenaires	10'163	9'899
Subventions AI PAH (art. 17 LPC)	13'250	13'250
Total kCHF	55'266	55'271

20 Produits des prestations

Les produits des prestations se composent des éléments suivants :

	2018	2017
Accompagnement à domicile	2'916	2'781
Services de relève	1'864	1'856
Écoles d'autonomie	1'025	1'214
Projet d'inclusion restaurant Locarno	797	899
Divers	777	499
Formation pour adultes	647	667
Soutien administratif	322	306
Conseil spécialisé en assistance	319	262
Prestations pour des tiers	307	648
Loisirs/cours	194	195
Centres de jour	191	184
Conseil en construction sans obstacles	163	133
Services de transport	150	131
Total kCHF	9'672	9'775

21 Subventions de la Confédération, des cantons et des communes

En comparaison de l'année précédente, les cantons de Vaud, du Tessin, de Jura-Neuchâtel, de Fribourg et de Genève ont octroyé des subventions cantonales plus élevées. Pour chacun d'eux, l'augmentation a été supérieure à 50 kCHF. Dans le canton d'AG-SO, la subvention cantonale a diminué de plus de 50 kCHF en raison de la fermeture de l'école d'autonomie.

	2018	2017
Subventions de la Confédération	50	5
Subventions des cantons	14'258	13'633
Subventions des communes	1'140	1'303
Total kCHF	15'448	14'941

22 Autres produits

Ce poste renferme les éléments suivants :

	2018	2017
Autres produits des prestations	3'556	3'410
Produits des immeubles d'exploitation	93	87
Déductions sur les autres produits	27	-87
Total kCHF	3'676	3'410

23 Charges de personnel

Les charges de personnel se composent des éléments suivants :

	2018	2017
Salaires	51'533	50'880
Charges sociales	12'372	11'953
Autres charges de personnel	2'037	2'119
Prestations de travail de tiers	4'052	4'568
Total kCHF	69'994	69'520

Les charges d'assurances sociales se composent des éléments suivants :

	2018	2017
AVS/AC/AI/APG	3'246	3'181
ALFA + allocation d'entretien	1'201	1'151
Caisse de pensions	6'768	6'586
Assurance-accidents	332	305
Assurance indemnité journalière maladie	825	730
Total kCHF	12'372	11'953

24 Charges pour clients et organisations du handicap

Les charges pour les clients et les organisations du secteur du handicap se composent des éléments suivants :

	2018	2017
Prestations d'Aide aux personnes en situation de Handicap (PAH)	14'095	13'177
Subventions AI aux organisations sous-contractantes	9'783	9'660
Charges ordinaires pour prestations d'aide	2'203	2'327
Contributions à organisations secteur du handicap	1'344	1'249
Charges de transport	669	598
Achat marchandises projet d'inclusion restaurant Locarno	361	377
Écoles d'autonomie et centres de jour	176	213
Divers	199	175
Total kCHF	28'830	27'776

Concernant les subventions AI aux organisations sous-contractantes, voir chiffre 19.

25 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation renferment les éléments suivants :

	2018	2017
Charges de locaux	4'218	4'145
Entretien immobilisations corporelles meubles	204	260
Charges de véhicules et de transport	159	125
Charges administration	2'548	2'499
Charges informatiques	994	973
Charges publicité et communication	1'837	801
Autres charges d'exploitation	194	180
Charges immeubles d'exploitation	282	294
Total kCHF	10'436	9'277

26 Amortissements des immobilisations d'exploitation

Les amortissements sont détaillés dans les tableaux des immobilisations aux points 8 et 9.

27 Résultat financier

Le résultat financier se compose des éléments suivants :

	2018	2017
Produits des liquidités	12	13
Produits des titres	881	598
Gain de cours sur titres, réalisé	29	163
Gain de cours sur titres, non réalisé	94	3'602
Total produits financiers	1'016	4'376
Frais de tenue de dépôt/de compte	-296	-371
Perte de cours sur titres, réalisée	-170	-30
Perte de cours sur titres, non réalisée	-3'233	-458
Total charges financières	-3'699	-859
Résultat financier kCHF	-2'683	3'517

28 Résultat des immeubles hors exploitation

Le résultat des immeubles hors exploitation se compose des éléments suivants :

	2018	2017
Produits des immeubles hors exploitation	1'438	1'362
Charges des immeubles hors exploitation	-485	-399
Amortissements des immeubles hors exploitation	-213	-132
Résultat des immeubles hors exploitation kCHF	740	831

29 Autre résultat sans rapport avec les prestations

	2018	2017
Bénéfice vente immobilisations corporelles meubles	-	5
Perte vente immobilisations corporelles meubles	-10	-
Bénéfice vente immobilisations corporelles immeubles	30	385
Perte vente immobilisations corporelles immeubles	-	-229
Total résultat vente immobilisations corporelles d'exploitation	20	161
Bénéfice exceptionnel	10	10
Total résultat exceptionnel	10	10
Total autre résultat sans rapport avec les prestations kCHF	30	171

30 Variation du capital des fonds

Les fonds sont énumérés au point 4 « tableau de variation du capital ».

	2018	2017
Attribution	-6'434	-6'119
Prélèvement	7'726	5'907
Résultat fonds affectés kCHF	1'292	-212

31 Résultat annuel avant attribution/prélèvement sur capital de l'organisation

	2018	2017
Résultat annuel kCHF	-8'802	26
Prélèvement / attribution capital lié	635	816
Attribution / prélèvement capital libre	8'167	-842

6.3 Tableau de financement consolidé

Le tableau de financement présente le flux des fonds : il montre la variation des liquidités. Il fait état des opérations d'autofinancement, de financement par des capitaux étrangers et d'investissement. Les investissements ainsi que les mouvements financiers effectifs y figurent sous la forme de chiffres bruts. Les influences résultant de la consolidation sont éliminées.

7. Autres indications

Toutes les autres indications relatives à la présente annexe selon les RPC qui ne sont pas contenues dans les comptes annuels ni dans leur commentaire figurent ci-après.

7.1 Charges selon Swiss GAAP RPC 21, chiffre 22

Les charges de la récolte de fonds et les charges administratives ont été calculées selon la méthode de la fondation ZEWO. Les charges administratives s'élèvent à 11'595 kCHF (année précédente 11'709 kCHF*) (sans les subsides aux autres organisations d'aide). Les charges de collecte de fonds et de publicité pour la récolte de fonds se montent à 6'460 kCHF (année précédente 5'407 kCHF).

7.2. Indemnités destinées aux membres du Bureau et de la Direction

Les membres du Bureau reçoivent une indemnité forfaitaire par année et des jetons de présence pour chaque séance. Au cours de l'exercice 2018, les versements correspondant à ces indemnités se sont élevés à 55 kCHF (année précédente 63 kCHF). Ce montant comprend l'indemnité versée au président de 8 kCHF (année précédente 11 kCHF), ainsi que les frais. Les organes dirigeants ne bénéficient d'aucune autre indemnité. La masse salariale des six membres de la Direction s'est élevée en 2018 à 1'086 kCHF (année précédente 1'112 kCHF).

7.3. Prestations gratuites

Pro Infirmis a bénéficié en 2018 d'environ 23 000 heures de travail fourni par des bénévoles, dont une grande partie dans le canton du Tessin. Ce chiffre ne comprend pas la collaboration des membres des comités cantonaux, qui s'engagent eux aussi à titre honorifique pour Pro Infirmis. D'autres prestations gratuites (remises spéciales) d'une valeur de 3 kCHF ont été accordées à l'organisation. Les prestations fournies gratuitement par les collaboratrices et collaborateurs de Pro Infirmis sont estimées à 1800 heures environ.

7.4. Transactions de donation et d'échange

En 2018, Pro Infirmis n'a pas effectué de transactions de donation ou d'échange importantes qui n'aient pas été enregistrées.

* Le chiffre de l'année précédente a été adapté, conformément à la nouvelle méthode de calcul de la ZEWO.

7.5 Opérations hors bilan

Il n'existe aucune dette provenant de contrats de leasing. Les dettes suivantes au 31.12.2018, qui ne figurent pas au bilan, découlent de contrats de location à long terme :

	2018	2017
	kCHF	kCHF
Durée résiduelle de 1 à 2 ans	551	512
Durée résiduelle de plus de 2 ans jusqu'à 5 ans	5'298	5'060
Durée résiduelle de plus de 5 ans	3'405	3'404

En outre, 245 kCHF (année précédente 232 kCHF) sont déposés sur des comptes de garantie de loyer.

7.6 Indications sur les engagements de prévoyance au sens de la RPC 16

kCHF	Excédent / sous-couverture selon comptes annuels	Engagement économique de l'organisation		Variation	Contrib. délimitées en fonction de la période	Charges de prévoyance dans charges de personnel	
	31.12.18	31.12.18	31.12.17	2018	2018	2018	2017
Plans de prévoyance avec excédent	-	-	-	-	6'768	6'768	6'586

La caisse de pensions de l'association Pro Infirmis est gérée par une fondation propre à l'organisation ; elle est basée sur des plans de prévoyance avec primauté des cotisations. Au 31.12.2018, le personnel actif de Pro Infirmis Suisse comptait 733 personnes affiliées à la fondation (année précédente 709). L'engagement net envers la caisse de pensions se monte à 1'650 kCHF au 31.12.2018.

Au 31.12.2018, le taux de couverture des avoirs de vieillesse atteignait 110,6 % (116,1 % au 31.12.2017), compte tenu des réserves pour fluctuation des cours et du capital de fondation (pas de réserve de contributions de l'employeur).

7.7 Événements après le jour du bilan

Nous n'avons connaissance d'aucun événement advenu après le jour du bilan qui pourrait avoir une influence sur les comptes annuels 2018.

7.8 Indications sur la réalisation d'une gestion des risques

Le Bureau de Pro Infirmis a édicté des règles et principes de la gestion des risques. En outre, les responsabilités en matière de gestion des risques ont été définies. Les membres du Bureau et de la Direction de l'organisation se sont réunis à différentes reprises afin d'évaluer et d'estimer les risques encourus par l'organisation. Le 6 décembre 2018, le Bureau a pris connaissance du rapport sur les risques présenté par la directrice et a émis un avis positif. Des mesures ont été définies pour parer de façon adéquate aux risques identifiés.

7.9 Dettes non portées au bilan

La subvention AI pour les prestations fournies selon l'art. 74 LAI est affectée. Au moment de la clôture annuelle, il n'était pas encore connu si des moyens devaient être déposés dans un fonds art. 74 LAI et, le cas échéant, quel montant.

Rapport de l'organe de révision
à l'attention de l'Assemblée des délégués de

Pro Infirmis, Zurich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés ci-joints de l'organisation Pro Infirmis, comprenant le bilan, compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation du capital et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018. Conformément la Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont pas soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

Responsabilité du Bureau

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels consolidés, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Bureau. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Bureau est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC, et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels consolidés, défini selon les prescriptions du Bureau.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels consolidés qui vous sont soumis.

Schwyz, le 27 mars 2019

CONVISA Revisions AG

Ralph Gwerder
Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable

Massimo Di Clemente
Expert-réviseur agréé

Annexes:

– Comptes annuels consolidés

Comptes individuels de l'association Pro Infirmis



9. Bilan de l'association

	31.12.2018	31.12.2017
Actifs		
Liquidités	13'500	18'483
Titres	62'261	63'978
Créances résultant de prestations	3'141	2'676
Autres créances à court terme	521	724
Stocks	193	251
Actifs de régularisation	2'544	1'368
Actifs circulants	82'160	87'480
Immobilisations financières	418	420
Participations	75	75
Immobilisations corporelles meubles	4'772	4'913
Immobilisations corporelles immeubles	29'813	30'211
Actifs immobilisés	35'078	35'619
Total actifs kCHF	117'238	123'099
Passifs		
Dettes à court terme résultant de prestations	3'446	3'535
Autres dettes à court terme	5'489	2'173
Provisions à court terme	748	-
Passifs de régularisation	2'108	1'613
Capitaux étrangers à court terme	11'791	7'321
Dettes à long terme portant intérêt	5'690	5'690
Autres dettes à long terme parties liées	3'408	3'750
Provisions à long terme	1'592	1'814
Capitaux étrangers à long terme	10'690	11'254
Capital des fonds (fonds affectés)	36'512	37'478
Total capitaux étrangers	58'993	56'053
Capital lié	10'683	11'318
Capital acquis	47'562	55'728
Capital de l'organisation	58'245	67'046
Total passifs kCHF	117'238	123'099

10. Compte d'exploitation de l'association

	2018	2017
Produits d'exploitation		
Produits de la récolte de fonds	18'275	20'231
Subventions AI	55'266	55'271
Produits des prestations	9'672	9'775
Subventions Confédération, cantons et communes	15'448	14'941
Autres produits d'exploitation	3'695	3'410
Total produits d'exploitation	102'356	103'628
Charges d'exploitation		
Charges de personnel	-69'994	-69'520
Charges clients et organisations handicap	-28'711	-27'555
Autres charges d'exploitation	-10'429	-9'273
Amortissements immobilisations corporelles d'exploitation	-1'258	-1'336
Total charges d'exploitation	-110'392	-107'684
Résultat d'exploitation kCHF	-8'036	-4'056
Produits financiers	939	4'117
Charges financières	-3'440	-813
Résultat financier	-2'501	3'304
Produits des immeubles hors exploitation	1'438	1'362
Charges des immeubles hors exploitation	-698	-531
Résultat des immeubles hors exploitation	740	831
Autre résultat sans rapport avec les prestations	30	171
Résultat avant variation du capital des fonds	-9'767	250
Résultat fonds affectés	966	-222
Résultat annuel avant attribution/prélèvement sur capital de l'organisation kCHF	-8'801	28

11. Bases de la présentation des comptes

Les comptes de l'association Pro Infirmis sont établis conformément aux dispositions du droit suisse en matière de présentation des comptes (CO). Les principaux postes de clôture sont inscrits au bilan de la manière suivante :

Titres : les titres figurent au bilan à la valeur boursière. Immobilisations corporelles immeubles : les immeubles d'exploitation sont évalués à la valeur d'acquisition ou à la valeur vénale au moment de l'apport, diminuée des amortissements nécessaires du point de vue de l'exploitation. La durée de vie ou d'amortissement estimée est de 50 ans.

Le capital des fonds affectés est affiché dans le poste des capitaux étrangers.

Le « fonds de fluctuation envers l'OFAS (PAH) » représente l'engagement envers l'OFAS provenant des versements excédentaires d'acomptes.

12. Commentaires sur les postes du bilan et du compte d'exploitation

Titres

Les titres renferment des placements de capitaux réalisables à court terme, sous forme d'actions et d'obligations. En 2018, la performance nette a été de -3,9 % (année précédente +6,3 %).

Le poste « titres gérés à titre fiduciaire » correspond à la fortune de la « Charlotte und Hans Haller-Stiftung ». Une fois par année, la part correspondante du rendement total de la fortune de Pro Infirmis est soit créditée, soit imputée à la fondation.

	31.12.2018	31.12.2017
Titres réalisables à court terme	58'853	60'228
Titres gérés à titre fiduciaire	3'408	3'750
Total kCHF	62'261	63'978

Participations

A la suite d'une succession, Pro Infirmis est devenue propriétaire de la société anonyme non opérationnelle Sadic AG avec siège à Silvaplana. Pro Infirmis dispose de 100 % du capital et de 100 % des droits de vote.

Immobilisations corporelles immeubles

Les immobilisations corporelles immeubles figurant dans les comptes consolidés appartiennent entièrement à Pro Infirmis. Nous renvoyons donc au chapitre 6.1 chiffre 9. Une partie des immeubles est grevée d'hypothèques. La valeur comptable de ces immeubles se monte à 11'772 kCHF (année précédente 11'884 kCHF).

Autres dettes financières à court terme

Ce poste renferme les dettes envers les fournisseurs, la caisse de pensions, les cantons, les communes et l'Administration fédérale des contributions. L'engagement net envers la caisse de pensions se monte à 1'650 kCHF au 31.12.2018.

Autres dettes financières à long terme parties liées

Il s'agit là de la fortune de la fondation « Charlotte und Hans Haller-Stiftung » gérée à titre fiduciaire.

Fonds affectés

	31.12.2018	31.12.2017
Fonds des parrainages	2'126	2'650
Fonds spéciaux	30'244	30'686
Fonds soumis à l'usufruit	4'142	4'142
Total kCHF	36'512	37'478

Les actifs de Pro Infirmis qui constituent le capital des fonds affiché au bilan ne sont pas librement disponibles. Les moyens nécessaires au but des fonds sont pris en compte dans la planification des liquidités de Pro infirmis, et sont ainsi garantis. Il a donc été renoncé à afficher séparément les actifs concernés.

Charges de personnel

Les charges de personnel indiquées dans les comptes consolidés proviennent exclusivement de Pro Infirmis. Nous renvoyons donc au chapitre 6.2 chiffre 23.

Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation renferment les éléments suivants :

	2018	2017
Charges de locaux	4'218	4'145
Entretien immobilisations corporelles meubles	204	260
Charges de véhicules et de transport	159	125
Charges administration	2'544	2'495
Charges informatiques	994	973
Charges publicité	1'837	801
Autres charges d'exploitation	191	180
Charges des immeubles d'exploitation	282	294
Total kCHF	10'429	9'273

Résultat des immeubles hors exploitation

Le résultat des immeubles se compose des éléments suivants :

	2018	2017
Produits des immeubles hors exploitation	1'438	1'362
Autres charges des immeubles hors exploitation	-485	-399
Amortissements des immeubles hors exploitation	-213	-132
Résultat des immeubles hors exploitation kCHF	740	831

13. Autres indications

Pro infirmis est une association. Son siège se trouve à Zurich. En 2018, Pro Infirmis comptait 488 (année précédente 486) postes à plein temps avec rémunération mensuelle et 129 (année précédente 126) postes à plein temps avec rémunération horaire. Du fait de la composition, définie dans les statuts, de leurs conseils de fondation respectifs, les fondations « Charlotte und Hans Haller Stiftung » et « Marchesa Esther Medici del Vascello Stiftung » sont entièrement contrôlées par Pro Infirmis. La fondation « Ulrich und Anna Soller-Stiftung » est sous contrôle de Pro Infirmis du fait de la composition effective de son conseil de fondation. Ces trois fondations ne sont pas incluses dans les comptes individuels de l'association Pro Infirmis. Il n'existe aucune dette provenant de contrats de leasing. Les dettes suivantes au 31.12.2018, qui ne figurent pas au bilan, découlent de contrats de location à long terme :

kCHF	2018	2017
Durée résiduelle de 1 à 2 ans	551	512
Durée résiduelle de plus de 2 ans jusqu'à 5 ans	5'298	5'060
Durée résiduelle de plus de 5 ans	3'405	3'404

En outre, 245 kCHF (année précédente 232 kCHF) sont déposés sur des comptes de garantie de loyer.

L'autre résultat sans rapport avec les prestations se compose principalement du bénéfice comptable découlant de la vente d'immobilisations corporelles immeubles.

Alors que les comptes individuels de l'association Pro Infirmis sont soumis aux dispositions du droit suisse en matière de présentation des comptes sur la base du Code des obligations, les comptes consolidés de Pro Infirmis sont présentés selon les Swiss GAAP RPC. Conformément à l'art. 961d, al. 1, CO, il a été renoncé aux mentions supplémentaires dans l'annexe, au tableau des flux de trésorerie et à l'établissement d'un rapport annuel.

Rapport de l'organe de révision
à l'attention de l'Assemblée des délégués de

Pro Infirmis, Zurich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'association Pro Infirmis, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Bureau

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Bureau. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Bureau est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Bureau.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Schwyz, le 27 mars 2019

CONVISA Revisions AG

Ralph Gwerder
Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable

Massimo Di Clemente
Expert-réviseur agréé

Annexes:

– Comptes individuels de l'association Pro Infirmis



Nous remercions

les donatrices et donateurs,

les entreprises partenaires,

les fondations donatrices,

l'Office fédéral des assurances sociales,

le Bureau fédéral de l'égalité pour
les personnes handicapées,

les cantons et les communes

pour leur soutien généreux à nos
prestations et projets.

Impressum : rédaction et édition

Pro Infirmis

Feldeggstrasse 71, 8008 Zurich

Tél. 058 775 20 00

contact@proinfirmis.ch

CCP 80-22222-8

IBAN CH96 0900 0000 8002 2222 8

www.proinfirmis.ch

